



---

RAPPORT SUR LES  
OPÉRATIONS EFFECTUÉES  
EN VERTU DE LA *LOI*  
*SUR L'ACCORD PORTANT*  
*CRÉATION DE LA BANQUE*  
*EUROPÉENNE POUR*  
*LA RECONSTRUCTION*  
*ET LE DÉVELOPPEMENT*

---

2003



---

RAPPORT SUR LES  
OPÉRATIONS EFFECTUÉES  
EN VERTU DE LA *LOI*  
*SUR L'ACCORD PORTANT*  
*CRÉATION DE LA BANQUE*  
*EUROPÉENNE POUR*  
*LA RECONSTRUCTION*  
*ET LE DÉVELOPPEMENT*

---

2003

Préparé par  
la Direction des finances  
et des échanges internationaux  
Mars 2004



On peut obtenir des exemplaires supplémentaires en s'adressant au :

Centre de distribution  
Ministère des Finances Canada  
300, avenue Laurier Ouest, tour Ouest, pièce P-135  
Ottawa (Ontario) K1A 0G5  
Téléphone : (613) 995-2855  
Télécopieur : (613) 996-0518

Également accessible sur Internet à l'adresse  
[www.fin.gc.ca](http://www.fin.gc.ca)

*This publication is also available in English.*

N° de cat. : F1-29/2003F  
ISBN 0-662-75991-5

## **TABLE DES MATIÈRES**

Introduction .....	5
Avantages de l'adhésion.....	6
Rôle et mandat de la BERD.....	7
Faits saillants de l'économie en 2003 .....	8
Russie .....	10
Autres pays de la CEI .....	10
Europe centrale .....	11
Europe du Sud-Est.....	13
Rapport sur la transition – 2003.....	15
Les résultats financiers de 2003 .....	15
Changements institutionnels.....	17
Développement du secteur privé .....	17
Activité dans le secteur financier.....	18
Environnement .....	19
Infrastructure municipale et environnementale .....	21
Investissements dans le secteur de l'énergie .....	22
Faire échec à la corruption et combler les lacunes en matière de gouvernance .....	24
Améliorer la transparence, la reddition de comptes et la gouvernance des institutions.....	25
Favoriser les partenariats .....	27
Ressources humaines .....	27
Les priorités du Canada en 2003.....	28
Gestion des intérêts du Canada .....	29
Intérêts commerciaux canadiens .....	31
Prochains défis.....	34

## **ANNEXES**

1. Activités financières de la Banque.....	37
2. Pour faire affaire avec la BERD .....	41
3. Membres de la BERD au 31 décembre 2003.....	42

---

## INTRODUCTION

La Banque européenne pour la reconstruction et le développement (la « BERD » ou la « Banque ») a été fondée en 1991. Elle a pour mandat de faciliter le passage à l'économie de marché dans les pays de l'Europe centrale et de l'Europe du Sud-Est de même que dans les républiques de l'ancienne Union soviétique, et de favoriser l'initiative privée et l'esprit d'entreprise dans les pays qui s'engagent à respecter les principes fondamentaux de la démocratie pluraliste, du pluralisme et de l'économie de marché (voir à l'annexe 3 la liste des 27 pays où opère la BERD).

La BERD se démarque des autres banques multilatérales de développement par quatre traits particuliers. Premièrement, elle met résolument l'accent sur le secteur privé et sur l'aide à la transition d'une économie dont la planification est centralisée à une économie de marché stable. En vertu de sa charte, la Banque doit consacrer au moins 60 % de ses engagements financiers au secteur privé ou à des entreprises d'État mettant en œuvre un programme de privatisation au chapitre de la propriété et du contrôle. Deuxièmement, elle accorde une importance particulière à la promotion des institutions démocratiques et des droits de la personne dans ses pays d'opérations. Troisièmement, bien que les autres banques multilatérales de développement prennent des engagements concernant la durabilité de l'environnement de leurs projets, seule la BERD s'engage clairement à cet égard, conformément aux articles de l'Accord portant sa création. Quatrièmement, elle n'octroie pas de financement à des conditions de faveur.

La Banque s'efforce d'aider les 27 pays d'opérations à mettre en œuvre des réformes économiques structurelles et sectorielles, en tenant compte des besoins particuliers des pays qui en sont à divers stades du processus de transition. Plus particulièrement, ses activités à l'égard du secteur privé sont surtout axées sur la restructuration des entreprises, notamment le renforcement des institutions financières, et sur le développement de l'infrastructure dont a besoin le secteur privé. La BERD compte 62 membres : 60 pays, l'Union européenne (UE) et la Banque européenne d'investissement (voir à l'annexe 3 la liste des membres).

Le Canada est le huitième membre de la Banque en importance (ex æquo avec l'Espagne), étant précédé des autres pays du Groupe des Huit (G-8). Sa participation officielle est autorisée par la *Loi sur l'Accord portant création de la Banque européenne pour la reconstruction et le développement* (la Loi), promulguée en février 1991. Aux termes de l'article 7 de la Loi :

Le ministre [des Finances] fait déposer devant chaque chambre du Parlement, au plus tard le 31 mars ou, si celle-ci ne siège pas, dans les trente jours de séance ultérieurs, un rapport d'activité pour l'année civile précédente contenant un résumé général des opérations effectuées sous le régime de la présente loi, y compris des éléments concernant le développement durable au sens de l'article 2 de l'Accord et les droits de la personne.

Conformément à cette exigence, le présent rapport passe en revue les activités et les opérations de la Banque en 2003.

## AVANTAGES DE L'ADHÉSION

En sa qualité de grand pays commerçant, le Canada s'intéresse à la paix et à la stabilité à l'échelle mondiale. C'est justement cet objectif qui est visé par l'intégration de l'Europe centrale, de l'Europe du Sud-Est et de l'ancienne Union soviétique à l'économie et aux institutions mondiales. En favorisant la poursuite de la réforme politique et économique dans la région, la BERD contribue à cette intégration de même qu'à la stabilité des pays en cause.

Le ministre des Finances est un gouverneur de la Banque, et il nomme l'un des 23 administrateurs au conseil d'administration. Le Canada peut ainsi exercer une influence de haut niveau sur les décisions que prend la BERD en matière d'investissement dans la région et sur les politiques de transition pour les pays concernés. La BERD offre également des débouchés commerciaux au secteur privé canadien, et elle soutient la diversification des marchés internationaux pour les entreprises canadiennes.

### ***La BERD***

- favorise la transition des anciennes économies à planification centralisée de l'Europe centrale, de l'Europe du Sud-Est et des républiques de l'ex-Union soviétique vers une économie de marché;
- fait la promotion de l'entreprise privée en consacrant au moins 60 % de ses ressources à des projets du secteur privé et le reste, à des projets commercialement viables du secteur public qui favorisent le développement du secteur privé;
- mène ses activités uniquement dans les pays qui s'engagent à respecter les principes de la démocratie pluraliste, du pluralisme et de l'économie de marché;
- fait la promotion d'un développement durable et respectueux de l'environnement;
- est financièrement autonome.

## **RÔLE ET MANDAT DE LA BERD**

Les activités de la BERD visant à appuyer la transition vers une économie de marché reposent sur trois principes : l'optimisation de l'effet de la transition, l'additionnalité et le recours à de saines pratiques bancaires. Sont admissibles à une aide financière les projets qui permettent d'élargir et d'améliorer les marchés, qui aident à mettre sur pied les institutions nécessaires au soutien d'une économie de marché et qui font la démonstration et la promotion de compétences axées sur les marchés et de saines pratiques commerciales. L'aide accordée par la BERD doit également s'ajouter au financement provenant d'autres sources, et non s'y substituer, de manière à confirmer la contribution de la Banque au processus de transition. Enfin, les projets de la Banque doivent faire appel à de saines pratiques bancaires, démontrant ainsi aux investisseurs privés que la région offre des rendements intéressants. L'adhésion au principe des saines pratiques bancaires contribue également au maintien de la viabilité financière de la BERD et donc à son attrait à titre de coinvestisseur aux yeux du secteur privé.

La Banque favorise la transition économique dans ses pays d'opérations en faisant fonction de catalyseur afin d'accroître les fonds accordés au secteur privé. Les besoins financiers de ces pays ne peuvent être entièrement satisfaits par des sources de financement bilatérales ou multilatérales officielles, et bon nombre d'investisseurs étrangers privés hésitent à investir dans la région, surtout dans les républiques d'Asie centrale. En offrant une structure générale dans le cadre de laquelle une aide financière accrue peut être constituée pour les investissements du secteur privé, la BERD joue un rôle de catalyseur pour la mobilisation de capitaux. En 2003, chaque euro investi par la BERD a permis de mobiliser 1,4 euro de crédit additionnel auprès du secteur privé et d'autres organismes multilatéraux et bilatéraux<sup>1</sup>. Le cofinancement commercial mobilisé par la BERD a atteint un nouveau sommet en 2003, s'élevant à 2,6 milliards d'euros, ce qui représente une hausse de 30 % par rapport au record précédent enregistré en 2001.

Les projets de la Banque ont une double utilité. Non seulement appuient-ils directement le passage d'une économie dirigée à une économie de marché dans les pays d'opérations, mais ils donnent un signal qui permet d'attirer des investisseurs nationaux et étrangers. À l'instar de la Société financière internationale du Groupe de la Banque mondiale, la BERD doit exercer ses activités sur une base purement commerciale et intéresser des sociétés au moyen de projets rentables et non de subventions.

---

<sup>1</sup> Au 31 décembre 2003, un euro valait 1,6279 \$CAN.

## **FAITS SAILLANTS DE L'ÉCONOMIE EN 2003**

La plupart des économies en transition ont enregistré une croissance en 2003, démontrant ainsi une grande robustesse, compte tenu des conditions extérieures parfois difficiles. La plupart des pays de la région ont continué d'obtenir de bons résultats comparativement à d'autres économies de marché émergentes. Toutefois, les pays les plus pauvres de la Communauté des États indépendants (CEI)<sup>2</sup> ont continué de représenter l'exception : le processus de réforme continue de connaître du retard et l'incertitude a encore des effets dissuasifs sur les investisseurs intérieurs et étrangers. La transition vers l'économie de marché s'est poursuivie dans la plupart des pays d'opérations de la BERD. Les résultats de l'exercice annuel d'évaluation des principaux indicateurs de transition sont récapitulés dans le tableau de la page suivante.

---

<sup>2</sup> La CEI regroupe les pays suivants : l'Arménie, l'Azerbaïdjan, le Bélarus, la Géorgie, le Kazakhstan, le Kirghizistan, la Moldavie, l'Ouzbékistan, la Russie, le Tadjikistan, le Turkménistan et l'Ukraine.



## Progrès de la transition dans les pays d'opérations de la BERD

Pays	Population au milieu de 2001 (millions)	Part du PIB du secteur privé au milieu de 2001 (estimations de la BERD) (%)	Entreprises				Marchés et échanges			Institutions financières			Infra-structure
			Privatisation sur une grande échelle	Privatisation sur une petite échelle	Gouvernance et restructuration	Libéralisation des prix	Système du commerce et des échanges	Politique de la concurrence	Réforme des banques et libéralisation des taux d'intérêt	Marchés de valeurs et institutions financières	Réforme de l'infrastructure		
Albanie	3,4	75	2+	4	2	4-	4+	2-	2+	2-	2		
Arménie	3,0	70	3+	4-	2+	4+	4+	2	2+	2	2+		
Azerbaïdjan	8,1	60	2	4-	2+	4	4-	2	2+	2-	2-		
Bélarus	10,0	25	1	2+	2	3-	2+	2	2-	2	1+		
Bosnie-Herzégovine	4,3	50	2+	3	2	4	4-	1	2+	2-	2+		
Bulgarie	8,1	75	4-	4-	3-	4+	4+	2+	3+	2+	3-		
Croatie	4,6	60	3+	4+	3-	4	4+	2+	4-	3-	3-		
ERY de Macédoine	2,0	60	3	4	2+	4	4+	2	3	2-	2		
Estonie	1,4	80	4	4+	3+	4	4+	3-	4-	3+	3+		
Géorgie	5,4	65	3+	4	2	4+	4+	2	2+	2-	2+		
Hongrie	10,0	80	4	4+	3+	4+	4+	3	4	4-	4-		
Kazakhstan	14,9	65	3	4	2	4	3+	2	3	2+	2+		
Kirghizistan	4,7	65	3	4	2	4+	4+	2	2+	2	1+		
Lettonie	2,4	70	3+	4+	3	4+	4+	3-	4-	3	3-		
Lituanie	3,7	75	4-	4+	3	4+	4+	3	3	3	3-		
Moldova	4,3	50	3	3+	2-	4-	4+	2	2+	2	2		
Ouzbékistan	25,0	45	3-	3	2-	3-	2-	2-	2-	2	2-		
Pologne	38,7	75	3+	4+	3+	4+	4+	3	3+	4-	3+		
République slovaque	5,4	80	4	4+	3	4+	4+	3	3+	3-	2+		
République tchèque	10,3	80	4	4+	3+	4+	4+	3	4-	3	3		
Roumanie	22,3	65	3+	4-	2	4+	4	2+	3-	2	3		
Russie	145,4	70	3+	4	2+	4	3+	2+	2	3-	2+		
Serbie-Monténégro	8,6	45	2+	3	2	4	3	1	2	2	2		
Slovénie	2,0	65	3	4+	3	4	4+	3-	3+	3-	3		
Tadjikistan	6,2	50	2+	4-	2-	4-	3+	2-	2-	1	1+		
Turkménistan	5,4	25	1	2	1	3-	1	1	1	1	1		
Ukraine	49,3	65	3	4	2	4	3	2+	2+	2	2		

Nota – La classification des indicateurs de transition utilise une échelle de 1 à 4, où 1 signifie que les réformes ont peu progressé, voire pas du tout, et 4 signifie qu'il existe une économie de marché. La cote 4+ indique que le pays a atteint des normes et un rendement typiques des économies industrialisées.

Source : *Transition Report* (BERD, 2003)

## Russie

Le taux de croissance économique en Russie est estimé à 7,3 % en 2003, contre 4,7 % en 2002. Cette croissance plus forte s'explique en grande partie par la hausse des prix du pétrole ainsi que par une augmentation de la production pétrolière. La vigueur des exportations a permis au gouvernement de dégager un excédent budgétaire (égal à 1,7 % du produit intérieur brut [PIB] en 2003), et ce, malgré un certain laxisme fiscal au cours du cycle électoral (des élections parlementaires ont eu lieu en décembre 2003, et des élections présidentielles, en mars 2004). Le rouble s'est apprécié de plus de 9 % par rapport au dollar américain en 2003, malgré l'intervention active de la banque centrale. Les réserves de change ont augmenté de 30 milliards de dollars américains durant l'année pour atteindre un nouveau sommet de 77,8 milliards de dollars américains en décembre (ce qui équivaut à 18,3 % du PIB). L'importante accumulation des réserves de change a toutefois eu pour effet d'entraver les efforts visant à maintenir le taux d'inflation dans la fourchette cible de 10 à 12 % en 2003.

La croissance économique depuis la crise financière de 1998 a été surtout stimulée par des facteurs temporaires comme le gain de compétitivité engendré par la dépréciation réelle du rouble et la montée du cours du pétrole. Les effets de ces facteurs commencent toutefois à se dissiper.

De façon à promouvoir une croissance plus viable, la Russie doit diversifier son économie à l'aide de réformes pour stimuler l'investissement dans les secteurs autres que celui de l'énergie et pour assainir de façon générale le climat d'investissement. Des progrès notables ont été accomplis au niveau des réformes structurelles en 2001 et en 2002, mais le processus s'est ralenti durant le cycle électoral de 2003-2004. Malgré tout, on est parvenu à améliorer sensiblement la productivité et à renforcer la gouvernance des entreprises, ce qui contribue à consolider l'assise économique. Le principal défi consiste maintenant à assurer la bonne mise en œuvre des réformes structurelles clés dans le secteur des banques et celui des entreprises.

## Autres pays de la CEI

Les autres pays exportateurs de pétrole faisant partie de la CEI ont connu une croissance économique vigoureuse en 2003, causée entre autres par les prix élevés du pétrole et par la hausse des investissements fixes dans les secteurs d'exploitation des ressources naturelles. De tous ces pays, c'est au Kazakhstan que la croissance a été la plus forte en 2003, l'expansion du PIB réel étant estimée à 9,2 %, soit une très légère baisse par rapport à 2002 (9,5 %). L'économie de l'Azerbaïdjan a elle aussi été vigoureuse, surtout en raison de la progression constante des investissements dans les secteurs rattachés aux hydrocarbures. Cette expansion alimentée par les ressources naturelles a toutefois eu des effets limités sur les efforts de création d'emplois et de réduction de la pauvreté. Tout comme la Russie, ces pays doivent diversifier leur économie afin qu'elle repose moins sur les ressources naturelles, et doivent gérer efficacement les complications pouvant être provoquées par des flux de change importants et volatiles.

Parmi les pays de la CEI qui ne possèdent pas autant de ressources naturelles, l'Ukraine a enregistré une croissance estimative du PIB réel de 9,3 % en 2003, soit nettement plus que les 4,8 % de 2002. Cette amélioration tient en grande partie à des conditions plus favorables sur les marchés internationaux relativement aux principales exportations du pays, soit l'acier et les produits chimiques. Les meilleures conditions économiques prévalant en 2003 ont donné au gouvernement une certaine marge de manœuvre pour réduire la dette publique et accroître les réserves de change.

La croissance de l'économie des pays les plus pauvres au sein de la CEI (Arménie, Géorgie, Kirghizistan, Tadjikistan et Ouzbékistan) a été peu élevée au cours des dernières années; c'est l'Arménie qui a eu les meilleurs résultats au chapitre du processus de transition. Le revenu par habitant demeure très bas dans ces pays comparativement aux autres pays de la CEI. La pauvreté y est très répandue, et il leur faut compter de plus en plus sur des emprunts assortis de concessions et des subventions venant des donateurs bilatéraux et multilatéraux. Ces pays doivent de toute urgence lancer des réformes pour assainir le très mauvais climat d'investissement et renforcer les institutions en place pour pouvoir connaître une croissance plus forte à moyen et à long termes.

## **Europe centrale**

Les économies d'Europe centrale<sup>3</sup> ont de nouveau fait preuve d'une vigueur considérable en 2003, et ce, en dépit de la faiblesse générale de l'économie mondiale et de la faible croissance à l'intérieur de l'UE. La croissance moyenne anticipée des économies d'Europe centrale et des pays baltes en 2003 est de 2,5 %. Les pays baltes ont continué d'enregistrer la croissance la plus élevée; notamment, l'expansion du PIB de la Lettonie a atteint 7,2 %. Une reprise longtemps attendue de l'économie polonaise, dont la croissance a atteint 3,7 %, a aussi contribué à faire grimper le taux moyen de croissance dans la région. Cette vigueur accrue de l'économie de la Pologne est surtout attribuable à un assouplissement de la politique budgétaire et monétaire.

Des déséquilibres marqués du solde budgétaire et du compte courant sont devenus coutumiers en Pologne, en Hongrie ainsi que dans la République tchèque et la République slovaque ces dernières années, et les investissements étrangers directs commencent à fléchir. Les déficits publics généraux consolidés dans ces pays ont dépassé les 4 % du PIB au cours des deux dernières années. En outre, une bonne part de l'expansion budgétaire observée récemment est le résultat de dépenses discrétionnaires. Les problèmes budgétaires ont eu des répercussions sur le taux de change du forint hongrois, dont la valeur a atteint un creux historique en décembre 2003.

---

<sup>3</sup> Comprend la Hongrie, la Pologne, la République slovaque, la République tchèque, la Slovénie ainsi que les trois pays baltes (l'Estonie, la Lettonie et la Lituanie).

Le ministre hongrois des Finances a été contraint de démissionner en janvier 2004 lors de l'annonce du déficit budgétaire pour 2003. Ce déficit, qui atteint 5,6 % du PIB, était plus élevé que prévu.

Une fois que les huit pays candidats à l'accession auront adhéré à l'UE, en mai 2004, le règlement de ces problèmes budgétaires devra cependant figurer parmi les grandes priorités. Aux termes du pacte de stabilité et de croissance de l'UE, ces pays devront ramener leur déficit sous le maximum prévu, soit 3 % du PIB. Toutefois, bon nombre d'entre eux devront en parallèle composer avec les pressions liées au financement de différents programmes ayant pour objet de rendre leurs normes nationales comparables à celles de l'UE.

### ***Accession à l'Union européenne***

L'accession à l'UE a contribué dans une large mesure aux efforts sous-jacents de réforme économique et politique en Europe centrale. Au sommet de Copenhague, tenu en décembre 2002, l'UE a convenu d'un calendrier d'accession finale pour la première vague de pays candidats à l'accession. L'Estonie, la Hongrie, la Lettonie, la Lituanie, la Pologne, la République slovaque, la République tchèque et la Slovénie deviendront membres de plein droit de l'UE en mai 2004. Par ailleurs, un plan d'action a été élaboré en vue de l'accession de la Bulgarie et de la Roumanie, la date visée étant 2007.

La BERD, la Commission européenne et la Banque mondiale ont signé un protocole d'entente énonçant les principes de base d'une collaboration dans le cadre de projets devant aider tous les pays candidats à satisfaire aux conditions d'accession à l'UE. Plus particulièrement, les pays candidats ont des exigences précises à remplir au chapitre de l'investissement dans l'infrastructure pour se conformer aux exigences de l'*Acquis communautaire*, ou répertoire des lois et des normes de l'UE. La BERD soutiendra activement les projets dans la mesure où il y a chevauchement entre son mandat et les modalités d'accession à l'UE. L'accession imminente de la première vague de pays candidats a soulevé d'importantes questions au sujet de l'opérationnalisation du protocole interagences et de son interaction avec les politiques de graduation de la Banque mondiale et de la BERD.

L'UE a également présenté la possibilité d'une accession des pays de l'Europe du Sud-Est au moyen du processus de stabilisation et d'association, dans le cadre duquel elle a commencé à négocier des accords avec les pays démocratiques favorables aux réformes dans la région. Ces accords offrent différents avantages : meilleur accès aux marchés, aide accrue en matière d'éducation et de renforcement des institutions, coopération dans des domaines comme la justice et les affaires intérieures, relations politiques officielles avec l'UE et, un jour, accession à l'UE. On espère que la perspective d'adhérer à l'UE stimulera la prise de mesures de réforme en Europe du Sud-Est comme ce fut le cas en Europe centrale.

## Europe du Sud-Est

La stabilité politique et économique observée récemment, grâce entre autres à la coopération croissante entre les pays de l'Europe du Sud-Est et à des liens plus étroits avec l'UE, a contribué à faire grimper les taux de croissance économique ces dernières années<sup>4</sup>. Ainsi en 2003, le PIB des pays de la région a connu une croissance estimative de 3,9 %, soit légèrement moins qu'en 2002 (4,5 %). C'est l'Albanie qui se classe au premier rang à ce chapitre, avec une croissance du PIB estimée à 6 % en 2003. Quant aux deux pays candidats à l'accession à l'UE (en 2007), la Bulgarie et la Roumanie, on évalue à 4,5 et à 4,9 % la croissance de leur économies respectives. L'ex-république yougoslave de Macédoine a vu sa croissance rebondir en 2003 au lendemain d'une contraction du PIB qui a coïncidé avec l'éclosion d'un conflit interethnique en 2001. Mais en dépit des progrès économiques de la région, le PIB par habitant est encore beaucoup plus bas que celui des pays d'Europe centrale. Même dans un pays relativement développé comme la Bulgarie, qui a été épargné par les tensions ethniques palpables ailleurs dans la région, le PIB par habitant n'atteint pas le tiers de celui enregistré en République tchèque ou en Hongrie.

Les pays de l'Europe du Sud-Est en sont encore au difficile processus de rajustement de leur situation fiscale. Les déficits budgétaires demeurent élevés dans certains pays, mais de nettes baisses ont néanmoins été observées, la moyenne estimative des déficits pour la région se situant à 2,9 % du PIB en 2003. De même qu'en Europe centrale, les lourds déficits budgétaires tendent à être assortis de déficits importants et persistants du compte courant, déficits qui équivalent en moyenne à 8,6 % du PIB pour l'ensemble de l'Europe du Sud-Est en 2003. Les risques rattachés à cette double situation déficitaire sont encore exacerbés par les besoins financiers importants de la région au chapitre de l'infrastructure, par la réduction de l'aide accordée et par un lourd fardeau de la dette.

Les tentatives de la région en vue de financer ces besoins financiers importants à l'aide de flux de capitaux privés ont donné des résultats très limités. Si l'on fait exception de la Roumanie et de la Bulgarie, la plupart des flux de capitaux vers la région étaient imputables aux initiatives officielles d'aide dont les montants commencent à diminuer. Pour contrebalancer cette baisse, les pays de l'Europe du Sud-Est devront attirer davantage de capitaux privés.

---

<sup>4</sup> L'Europe du Sud-Est comprend l'Albanie, la Bosnie-Herzégovine, la Bulgarie, la Croatie, l'ex-république yougoslave de Macédoine, la Roumanie et la Serbie-Monténégro, qui est devenue membre de la Banque au début de 1991. Le Kosovo est une province de la Serbie.

### ***La collaboration entre la BERD et le Canada en Europe du Sud-Est***

En réaction à la crise qui a éclaté au Kosovo en 1999, la BERD a mis au point le plan d'action pour l'Europe du Sud-Est (SEEAP), dont l'objet est de promouvoir l'investissement et de faciliter le relèvement économique de la région. Les pays admissibles sont l'Albanie, la Bosnie-Herzégovine, la Bulgarie, la Croatie, l'ex-république yougoslave de Macédoine, la Roumanie et la Serbie-Monténégro.

Aux termes du SEEAP, les investissements de la BERD doivent viser l'élaboration d'approches commerciales de l'infrastructure (télécommunications, aéroports, municipalités et environnement), et l'essor des petites et moyennes entreprises (PME) et des microentreprises ainsi que du secteur financier. Ces investissements sont adaptés aux défis que pose la transition dans la région : une infrastructure qui menace de tomber en ruines, des actifs industriels insuffisants, des banques petites et fragiles pour la plupart, et des problèmes profonds rattachés à la mauvaise gouvernance.

En 2000, le Canada a versé 2 millions de dollars au Fonds spécial pour la région des Balkans afin d'appuyer les efforts de reconstruction au lendemain du conflit survenu dans cette région. La même année, dans le but d'appuyer le SEEAP, le Canada a créé le Fonds de collaboration pour l'Europe du Sud-Est. Au cours de la première phase de mise en œuvre de ce fonds, la contribution de l'Agence canadienne de développement international (ACDI) s'est chiffrée à 10 millions de dollars. Entre 2000 et 2002, six projets ont reçu un soutien de 6,3 millions dans le cadre de ce fonds. Le solde, soit 3,7 millions, a été affecté à trois nouveaux projets en 2003. Les neuf projets visent le secteur des transports, les infrastructures municipales, l'entreprise locale et le renforcement des capacités.

En mars 2003, l'ACDI a lancé une deuxième phase du Fonds (affectations totalisant 6 millions de dollars) pour prendre appui sur les résultats de la première phase. Cette deuxième phase se poursuivra jusqu'en mars 2005 et reposera sur l'approche opérationnelle plus ciblée mise de l'avant dans la stratégie de l'ACDI pour la région des Balkans. Les fonds seront utilisés dans les pays jugés prioritaires par l'ACDI (la Bosnie-Herzégovine et la Serbie-Monténégro) et cibleront des secteurs cruciaux (institutions financières et infrastructures municipales, environnementales et régionales).

La contribution totale de 18 millions de dollars du Canada au Fonds de collaboration pour l'Europe du Sud-Est et au Fonds spécial pour la région des Balkans appuie l'aide technique et le financement conjoint relatif à la préparation et à la mise en œuvre de projets, les services consultatifs et le renforcement des capacités. Notre aide a contribué aux efforts de la BERD et de la communauté internationale à l'appui du processus de transition et de la stabilité dans la région.

## **RAPPORT SUR LA TRANSITION – 2003**

Le *Transition Report* est une publication annuelle de la BERD qui présente les progrès de chacun des 27 pays d'opérations de la Banque dans le processus de transition d'une économie centralement planifiée à une économie de marché. Considérant que huit de ces pays deviendront bientôt membres de l'UE, l'intégration régionale a constitué le thème du rapport de 2003. On y indique que le processus d'intégration des pays en transition à l'économie mondiale n'a pas été uniforme; les pays d'Europe centrale ont connu des progrès plus marqués. L'accession de la plupart de ces économies à l'UE aura des répercussions importantes sur la structure des échanges régionaux ainsi que sur les profils de migration (légale ou non). Les pays de l'Europe du Sud-Est et de l'ancienne Union soviétique ne sont pas aussi intégrés à l'économie mondiale, et l'accession des pays de l'Europe centrale risque de les marginaliser encore plus.

Le rapport sur la transition pour 2003 énonce trois moyens de résoudre le problème posé par l'intégration internationale limitée des pays de l'Europe du Sud-Est et de l'ancienne Union soviétique. D'abord, il faut améliorer l'accès aux marchés de l'UE. Ensuite, il faut que ces pays aillent de l'avant avec les réformes institutionnelles et structurelles qui s'imposent. Il est recommandé dans le rapport qu'un accès élargi aux marchés de l'UE aille de pair avec ces réformes. Enfin, il faut intensifier la coopération régionale en complément de l'intégration internationale. Le rapport fait mention du processus de stabilisation et d'association de l'UE relativement aux pays de l'Europe du Sud-Est. Dans le cas des pays de l'ancienne Union soviétique, où les échanges commerciaux sont encore restreints en raison des entraves imposées par les politiques commerciales nationales et régionales, sans compter la distance avec les autres marchés, il faut consacrer plus d'effort à la coopération régionale en matière de commerce et de transit.

## **LES RÉSULTATS FINANCIERS DE 2003**

La BERD a de nouveau obtenu de bons résultats financiers en 2003. Elle a dégagé des bénéfices après provisions de 378,2 millions d'euros. Ceci se compare très avantageusement aux 108,1 millions d'euros enregistrés en 2002. La BERD a continué de constater une réduction de ses actifs altérés (prêts non productifs) en 2003. Au 31 décembre 2003, la Banque comptait 19 prêts altérés pour un total de 125,2 millions d'euros, comparativement à 23 prêts semblables en 2002 pour un total de 204,5 millions d'euros à la fin de l'année. Les frais d'administration de la BERD en 2003 ont été de 132,8 millions de livres comparativement à 142,0 millions de livres à la fin de 2002. Cette performance est le reflet d'une rigueur budgétaire soutenue, d'un contrôle efficace des coûts, d'un programme proactif de recouvrement des coûts et de la renégociation du contrat de location du bâtiment abritant le siège social de la Banque.

La BERD a approuvé 119 projets en 2003, contre 102 l'année précédente. Ces engagements ont totalisé 3,7 milliards d'euros; bien que légèrement inférieur au total de 3,9 milliards observé en 2002, ce montant se situe à l'intérieur de la fourchette cible de 3,5 à 3,9 milliards d'euros prévue dans la stratégie opérationnelle à moyen terme de la Banque. Les engagements cumulatifs nets à la fin de 2003 se chiffraient à 22,7 milliards d'euros. À 2,1 milliards d'euros, le niveau des décaissements a été un peu plus bas qu'en 2002 (2,4 milliards). Bien que la BERD chiffre ses activités en euros, une bonne part de ses engagements et de ses décaissements sont libellés en dollars américains, dont la dépréciation a entraîné une diminution de la valeur en euros de ses activités pour 2003. Outre les décaissements, les garanties de la BERD ont augmenté de 31 % et atteignaient 342 millions d'euros à la fin de 2003.

Étant donné que les pays où la transition est avancée ont plus facilement accès aux marchés financiers privés et que le climat d'investissement dans bon nombre des pays qui en sont aux premiers stades ou aux stades intermédiaires de transition est morose, la Banque continue de faire face à un défi de taille<sup>5</sup>. Elle doit continuer d'atteindre un équilibre entre l'exigence d'observation de sains principes bancaires et la nécessité de faciliter la transition dans les pays où l'investissement est risqué. Les résultats financiers de 2003 indiquent que la Banque continue de respecter cet équilibre.

---

<sup>5</sup> Les pays aux stades avancés de transition comprennent la Croatie, l'Estonie, la Hongrie, la Lettonie, la Lituanie, la Pologne, la République slovaque, la République tchèque et la Slovénie. Les pays aux stades primaires ou intermédiaires de transition sont constitués par le reste des pays d'opérations de la BERD, à l'exclusion de la Russie : l'Albanie, l'Arménie, l'Azerbaïdjan, le Bélarus, la Bosnie-Herzégovine, la Bulgarie, l'ex-république yougoslave de Macédoine, la Géorgie, le Kazakhstan, le Kirghizistan, la Moldavie, l'Ouzbékistan, la Roumanie, la Serbie-Monténégro, le Tadjikistan, le Turkménistan et l'Ukraine. La BERD considère que la Russie est dans une classe à part.



### **Faits saillants**

- La valeur des nouvelles opérations de la Banque en 2003 s'est chiffrée à 3,7 milliards d'euros, en baisse de 200 millions d'euros par rapport à 2002. Au total, 39 % de ces fonds ont été affectés à des pays de l'ancienne Union soviétique et de l'Europe du Sud-Est qui en sont aux premiers stades ou aux stades intermédiaires de transition. Le 61 % qui reste a été partagé de façon à peu près égale entre la Russie, les pays baltes et les pays de l'Europe centrale qui en sont à un stade plus avancé.
- La BERD fait état de ses résultats financiers en euros, mais la dépréciation du dollar américain en 2003 a eu pour effet de réduire la valeur en euros de ses opérations, étant donné que bon nombre d'entre elles (particulièrement dans les pays membres de la CEI) sont libellées en dollars américains.
- Les profits après provisions ont atteint 378,2 millions d'euros, ce qui se compare avantageusement au montant de 108,2 millions d'euros affiché en 2002.
- La valeur totale des provisions sur actifs bancaires était de 1,1 milliard d'euros à la fin de 2003, comparativement à 1,2 milliard d'euros à la fin de décembre 2002.
- Les décaissements bruts ont été de 2,1 milliards d'euros, soit légèrement moins qu'en 2002.
- La Banque a mobilisé 1,4 euro de crédit additionnel pour chaque euro qu'elle a investi en 2003, comparativement à 1,2 euro en 2002.
- La part des engagements annuels occupée par le secteur privé a été de 79 %, soit nettement plus que les 71 % affichés en 2002.
- Les frais d'administration ont été de 132,8 millions de livres sterling (devise dans laquelle sont libellées la plupart des charges à payer de la Banque); il s'agit d'une dixième année où il n'y a eu aucune hausse réelle des budgets approuvés. De fait, les frais d'administration effectifs en 2003 ont été légèrement inférieurs au budget approuvé pour l'année.
- Les réserves<sup>1</sup> à la fin de 2003 se chiffraient à 989,6 millions d'euros, une hausse considérable par rapport à la fin de 2002 (661,1 millions d'euros).

<sup>1</sup> Les réserves représentent les capitaux prévus par la Banque pour composer avec les pertes imprévues.

## **CHANGEMENTS INSTITUTIONNELS**

### **Développement du secteur privé**

Une part importante de l'activité de la BERD auprès du secteur privé consiste à soutenir les PME et les microentreprises, compte tenu de leur importance au chapitre de la création d'emplois, de la croissance et de la réduction de la pauvreté. Le Canada appuie fermement le travail de la Banque auprès du secteur privé, soulignant que la vigueur de ce dernier est essentielle au succès de la transition vers une économie de marché.

Le Canada estime que l'essor du secteur des PME est un moyen d'établir une plate-forme solide pour la réforme dans les économies de transition, de manière à faire contrepoids aux puissants groupes d'intérêts qui tirent parti d'une gouvernance publique déficiente.

La stratégie de la BERD relativement à ce secteur repose sur trois bases : le financement, l'amélioration du climat d'investissement au moyen d'un dialogue stratégique et la mise sur pied d'un réseau de soutien des PME. La stratégie reconnaît expressément que le piètre climat d'investissement – et pas seulement l'accès restreint des PME au financement – est un important obstacle au développement du secteur. Aux termes de sa stratégie, la BERD doit donc recenser les grands obstacles à la croissance des PME, en promouvoir l'élimination et favoriser la constitution d'associations commerciales dynamiques.

Environ 79 % des engagements annuels de la BERD en 2003 ont été pris dans le secteur privé, comparativement à 71 % en 2002 et 76 % en 2001. Le ratio demeure ainsi bien supérieur à l'objectif de 60 %. En 2003, la BERD a continué d'appuyer l'octroi de lignes de crédit aux PME par le truchement des intermédiaires financiers dans ses pays d'opérations. Depuis la mise sur pied, en 1994, du premier programme à l'intention des petites entreprises, plus de 450 000 prêts valant plus de 30 milliards de dollars américains ont été octroyés à des petites entreprises et à des microentreprises. En 2003, la BERD a accordé 197 802 prêts à des microentreprises et à des petites entreprises pour un total d'environ 1,2 milliard de dollars américains.

## **Activité dans le secteur financier**

**Politique du secteur financier** – La politique de la BERD relativement au secteur financier met l'accent sur une approche du développement du secteur financier propre à chaque pays, ainsi que sur la nécessité de promouvoir la confiance et la concurrence dans le cadre d'un système financier autonome. La BERD cherche à accroître la confiance dans le secteur principalement en aidant à consolider la gouvernance et les pratiques commerciales des institutions locales. Elle cherche en outre à améliorer la surveillance et la réglementation financières. Le rôle d'investisseur que la Banque joue dans le secteur et les inquiétudes possibles en matière de conflits d'intérêts limitent cependant ses activités à cet égard. Malgré cela, en tant qu'investisseur étranger de bonne réputation, la BERD, de même que les gouvernements et les autres institutions financières internationales actives dans la région, offre des conseils importants sur les besoins en matière de surveillance et de réglementation. Les mises de fonds de la Banque dans le secteur concourent à la réalisation des objectifs de concurrence et d'autonomie en visant à accroître la diversité des institutions et des services (surtout au regard du secteur privé et des PME), en facilitant l'investissement étranger direct et en renforçant l'orientation commerciale des institutions financières de l'État, notamment en prévision de la privatisation.

En 2003, la BERD a engagé 1,2 milliard d'euros dans des projets du secteur financier. Les activités complètes de la BERD sont constituées d'environ 32 % de projets dans le secteur financier.

**Secteur bancaire** – En 2003, la Banque a signé des nouveaux prêts d'une valeur de 333 millions d'euros au profit du secteur bancaire, et 10 prises de participation dans des banques locales. Dans la plupart des cas où elle détient une participation dans une institution financière locale, la Banque est représentée au sein du conseil de surveillance de l'institution, où elle prône la reddition de comptes en gestion, une saine gouvernance, de saines pratiques bancaires, de même que des examens et des procédures appropriés en matière d'environnement. Le fait de participer au processus de privatisation des banques est un facteur déterminant en ce qui a trait aux placements en titres dans les pays qui en sont aux premiers stades ou aux stades intermédiaires de transition.

**Institutions financières non bancaires** – En 2003, la BERD a également intensifié son activité dans le secteur financier non bancaire. De nouveaux engagements d'une valeur de 83 millions d'euros ont été pris en vertu du programme de la BERD pour les petites entreprises et les microentreprises. La BERD compte parmi les principaux investisseurs du secteur, et ses investissements dans les entreprises locales de gestion des actifs et des fonds communs de placement deviennent de plus en plus importants à mesure que les caisses de retraite à participation volontaire prennent de l'essor dans ses pays d'opérations. À la fin de 2003, la Banque exerçait une activité dans la plupart des pays de la région où des régimes institutionnels et réglementaires étaient institués, ou en voie de l'être. En 2003, la BERD a également élargi son financement dans des sociétés d'assurance, des entreprises de location et des institutions spécialisées en prêts hypothécaires. Les nouvelles entreprises représentaient un total de 295 millions d'euros et étaient surtout situées dans des pays aux stades avancés de transition.

## **Environnement**

Conformément à ses statuts, la BERD s'engage expressément à garantir la durabilité de l'environnement de ses projets. Par ses investissements dans des projets qui donnent lieu à une réduction des déchets et de la pollution, elle joue un rôle important dans l'amélioration des normes environnementales des pays emprunteurs. Les projets de la Banque ont porté en particulier sur la modernisation des installations municipales de traitement des eaux usées et sur l'accroissement de l'efficacité énergétique grâce à la mise à niveau des systèmes de génération et de distribution d'électricité. La BERD aide les pays emprunteurs à se conformer aux normes environnementales de l'UE, et elle collabore avec les institutions financières commerciales des pays emprunteurs à améliorer la dimension environnementale de leurs politiques de prêt.

Par suite de consultations menées à Londres, en Russie, en Hongrie et en Azerbaïdjan, la BERD a révisé sa politique environnementale en 2003 au chapitre des enjeux relatifs au travail et à la sécurité ainsi qu'aux normes de

base en matière de travail. Les révisions s'étendent également aux processus de consultations publiques et de communication de renseignements de la BERD concernant les analyses environnementales menées à l'égard des projets. Aux termes de la politique révisée, la Banque doit, à compter de 2004, publier chaque année un rapport environnemental.

Outre les initiatives visant particulièrement à remédier aux lacunes environnementales observées, bon nombre de projets de la BERD comportent des objectifs environnementaux, comme la réduction des émissions atmosphériques et des déversements industriels d'eaux usées, et la promotion du recyclage des déchets et des technologies vertes. La BERD appuie des initiatives internationales comme le programme « Un environnement pour l'Europe », y compris le Plan d'action pour l'environnement en Europe centrale et en Europe de l'Est, le plan d'action stratégique concernant le bassin du Danube, la Commission d'Helsinki et le Fonds pour l'environnement mondial (FEM), dont elle est un organisme d'exécution. En 2003, la BERD a approuvé son premier projet en coopération avec le FEM, qui compte de nombreux donateurs. Le projet en question prévoit des prêts aux banques participantes en Slovénie, celles-ci accordant en retour des prêts aux entités privées et publiques investissant dans des projets de réduction de la pollution des cours d'eau se déversant dans la partie slovène du Danube. Le projet est la première initiative privée de réduction de la pollution des eaux internationales réalisée par le FEM.

En 2003, trois projets ont été approuvés à l'appui du Partenariat pour l'environnement dans le cadre de la Dimension septentrionale (PEDS), créé récemment. Le PEDS<sup>6</sup> fournit des fonds visant à régler de graves problèmes environnementaux dans le nord-ouest de la Russie, surtout en matière de déchets nucléaires, de traitement de l'eau et des eaux usées, et d'efficacité énergétique. Dans le cadre de son mandat, la BERD appuie les accords régionaux et multilatéraux pertinents sur l'environnement et le développement durable, notamment la Convention-cadre sur les changements climatiques et les mesures convenues aux termes du Protocole de Kyoto. Le Canada est devenu un contributeur officiel du fonds de soutien du PEDS à la fin de 2003 et a pris un engagement d'une valeur de 20 millions d'euros, ce qui en fait, exception faite de la Russie, l'unique partenaire du PEDS de l'extérieur de l'Europe. Le Canada a réservé sa contribution au volet nucléaire du fonds et ceci est pris en compte dans le calcul de l'engagement du Canada au titre du Partenariat mondial du G-8. En ce qui touche les déchets nucléaires, le PEDS fournit un financement intégral des initiatives conformément à un cadre de coopération internationale visant à relever les défis complexes posés par les travaux d'assainissement requis à la suite des activités passées de la Flotte du Nord de la Marine soviétique.

<sup>6</sup> Les membres du PEDS comprennent la Russie, la BERD, l'UE, la Banque nordique d'investissement, le Canada, le Danemark, la Finlande, la France, l'Allemagne, les Pays-Bas, la Norvège, la Suède, le Royaume-Uni.

En octobre 2003, de concert avec le gouvernement des Pays-Bas, la Banque a établi un fonds spécial relatif aux émissions de carbone, dans le cadre du mécanisme de Mise en œuvre conjointe prévu par le Protocole de Kyoto. Il s'agit de l'un des premiers fonds du genre créés en Europe en vertu de la Mise en œuvre conjointe. Grâce à lui, la BERD pourra souscrire des crédits de réduction des émissions de gaz à effet de serre (crédits pour émissions de gaz carbonique) pour les Pays-Bas grâce à ses investissements consacrés à des projets reliés aux énergies renouvelables et à l'efficacité énergétique dans les économies en transition.

La BERD applique le principe de la diligence raisonnable en matière d'environnement à toutes ses activités d'investissement et de coopération technique. Les promoteurs de projets sont tenus par la Banque d'effectuer l'évaluation des répercussions sur l'environnement ainsi que des analyses et des vérifications environnementales portant sur les répercussions socio-économiques des projets et leurs effets possibles sur l'environnement, la santé et la sécurité. Des évaluations et des analyses des répercussions sur l'environnement sont effectuées lorsque les effets en puissance sont appréciables. La vérification environnementale est menée après obtention de l'approbation. Dans certains cas, on procède à la fois à une évaluation – ou à une analyse – et à une vérification. La BERD exige également des intermédiaires financiers locaux, par le truchement desquels elle canalise les ressources vers les microentreprises et les PME, qu'ils adoptent des politiques et des procédures environnementales appropriées.

## **Infrastructure municipale et environnementale**

Les investissements de la BERD dans ce secteur visent à rénover les infrastructures locales, par exemple les installations municipales de traitement des eaux usées, ainsi qu'à rehausser la qualité des services publics à l'échelon local et municipal. La réduction des coûts et la fiabilité accrue des services municipaux peuvent stimuler le développement des entreprises commerciales et industrielles. Par ailleurs, un meilleur approvisionnement en eau salubre et un meilleur accès aux services sanitaires permettent d'améliorer la santé publique et de rehausser la confiance de la population à l'endroit du processus de transition et des réformes en cours.

Au cours des dernières années, la BERD a favorisé dans ce secteur les sûretés des municipalités, plutôt que les sûretés de l'État, offrant ainsi aux administrations locales d'importantes possibilités financières, assorties de vastes responsabilités. La politique opérationnelle de la BERD en matière d'infrastructure municipale et environnementale met l'accent sur la participation du secteur privé, le développement de structures réglementaires appropriées et l'amélioration du rendement énergétique.

En 2003, la BERD a accordé un financement de plus de 188 millions d'euros à des projets conçus pour améliorer l'infrastructure municipale et favoriser l'efficacité énergétique. Environ la moitié de ces projets étaient situés dans des pays ayant adhéré à l'UE.

## **Investissements dans le secteur de l'énergie**

La plupart des pays d'opérations de la BERD ont de graves problèmes économiques et environnementaux causés par des systèmes énergétiques polluants ainsi que par une tarification énergétique très peu efficace. Aux termes de sa politique énergétique, la Banque favorise le rendement énergétique par le truchement de ses activités. L'un des principaux objectifs de la politique consiste à améliorer les résultats liés à l'environnement, notamment le respect des objectifs concernant le changement climatique et la promotion des énergies renouvelables.

En 2003, la Banque a approuvé l'un de ses plus importants investissements dans le secteur énergétique jusqu'ici; elle consacrera au total 310 millions de dollars américains à deux projets conjoints : le pipeline Bakou-Tbilisi-Ceyhan (BTC), qui doit aller de l'Azerbaïdjan jusqu'à la côte turque via la Géorgie; et la phase 1 des travaux d'exploitation du gisement Azeri-Chirag-Deepwater-Gunashli (ACG) dans la mer Caspienne, au large des côtes de l'Azerbaïdjan. La décision prise par la BERD de financer ces deux projets montre l'importance de ces derniers en vue de mettre en valeur le potentiel économique du bassin de la mer Caspienne, qui regorge de ressources naturelles. Outre l'amélioration des perspectives de développement économique durable, la participation de la BERD (et de la SFI) aux deux projets en question va dans le sens de la transparence et améliore les normes commerciales et environnementales en Azerbaïdjan et en Géorgie.

### **La BERD et la sûreté nucléaire**

---

Par l'entremise du Compte pour la sûreté nucléaire (CSN), 15 donateurs, dont le Canada et d'autres pays du G-7, ont continué de collaborer étroitement avec la BERD pour améliorer la sûreté nucléaire dans les pays de l'Europe centrale et de l'Europe du Sud-Est de même que dans l'ancienne Union soviétique. Le CSN est utilisé principalement pour apporter des améliorations essentielles, sur le plan de la sûreté, aux réacteurs soviétiques de l'ancienne génération et à aider l'Ukraine à faire face aux séquelles de Tchernobyl. Les engagements destinés au CSN totalisent 273 millions d'euros.

La Banque a continué d'administrer le Fonds pour le sarcophage de Tchernobyl qui est destiné à assurer la sûreté du sarcophage mis en place autour du réacteur (tranche 4) de la centrale de Tchernobyl, en Ukraine, endommagé à la suite d'un accident nucléaire. Les pays du G-7, l'UE et d'autres pays ont engagé 716 millions de dollars américains (le chiffre estimatif étant au départ de 768 millions de dollars américains), la valeur des engagements du Canada se chiffrant à 33 millions de dollars américains. En 2003, la conception de la nouvelle enceinte de confinement a été menée à terme et le budget révisé totalise à peu près 1 milliard de dollars américains. La Banque a lancé les premiers appels d'offres importants en vue de la phase de construction du plan d'exécution du sarcophage.

Les trois fonds internationaux d'appui à la mise hors service créés en 2000 sont maintenant opérationnels. Ces fonds ont été créés pour soutenir la mise hors service de réacteurs potentiellement dangereux en Lituanie (Ignalina, réacteurs 1 et 2), en République slovaque (Bohunice VI, réacteurs 1 et 2) et en Bulgarie (Kozluduy, réacteurs 1 à 4).

Les discussions se sont poursuivies entre la BERD et le gouvernement de l'Ukraine au sujet du financement de l'achèvement des travaux portant sur le réacteur 2 de la centrale de Khmel'nitsky et le réacteur 4 de la centrale de Rovno (K2R4). Après avoir demandé à renégocier certaines des conditions de prêt prévues en novembre 2001, le gouvernement ukrainien a par lui-même terminé en grande partie les travaux touchant les réacteurs K2R4. L'Ukraine propose maintenant que le financement de la BERD porte uniquement sur l'amélioration de la sûreté. Une évaluation indépendante de la sûreté des travaux menés en Ukraine est en cours et doit être terminée au début de 2004, ce qui servira à orienter les discussions financières entre la BERD et l'Ukraine.

## **Faire échec à la corruption et combler les lacunes en matière de gouvernance**

Comme la plupart des économies émergentes, les pays en transition doivent relever des défis de taille en vue d'améliorer leur transparence et leur gouvernance. Conformément à son mandat (article 1 de l'Accord portant création de la Banque européenne pour la reconstruction et le développement), la Banque évalue chaque année les progrès de chaque pays sous l'angle des principes de la démocratie pluraliste et du pluralisme. Ces principes, que le Canada appuie et encourage intégralement, contribuent à la transparence de l'élaboration de la politique publique et constituent un obstacle à la corruption.

De ce point de vue, les politiques intérieures du Turkménistan et du Bélarus ont particulièrement posé problème en 2003, car elles étaient difficilement conciliables avec les exigences politiques et économiques énoncées à l'article 1 de l'Accord portant création de la BERD. Par conséquent, les programmes de prêts de la Banque au Turkménistan et au Bélarus ont été limités au secteur privé. Aux termes des stratégies de pays pour chacun d'eux, un lien est établi entre, d'une part, le niveau et la nature de la participation de la Banque, et d'autre part l'amélioration de la situation économique et politique du pays. En l'absence d'amélioration à cet égard, la BERD continuera d'exclure ces deux pays en ce qui touche ses investissements directs dans le secteur public.

La situation prévalant en Asie centrale, en particulier en Ouzbékistan, au regard des droits de la personne a été mise en relief en 2003 lorsque le Conseil des gouverneurs de la Banque a tenu son assemblée annuelle dans ce pays, plus précisément à Tashkent. Le gouverneur suppléant intérimaire du Canada a souligné l'importance du lien entre les droits de la personne, la règle de droit, les réformes économiques et l'émergence d'un climat propice à l'investissement. Lors de son allocution au cours de l'assemblée, le président de la Banque, Jean Lemierre, a fait mention des piètres résultats de l'Ouzbékistan à cet égard et a insisté sur le fait que les opérations de la Banque dans l'avenir seraient envisagées en fonction des progrès accomplis dans la reconnaissance et le respect des droits de la personne. La progression de l'Ouzbékistan en vue de l'atteinte des repères politiques et économiques établis par la Banque dans sa stratégie pour ce pays en mars 2003 a fait l'objet d'un suivi au cours de 2003 et sera analysée au début de 2004. D'après les premières indications, il n'y a pas lieu de croire que les résultats seront très bons.

Dans une large mesure, la BERD tente d'améliorer la gouvernance et la transparence dans ses pays d'opérations grâce aux projets qu'elle y entreprend. Les prises de participation ont joué un rôle important à cet égard. La représentation de la Banque aux conseils d'administration des sociétés dans lesquelles elle investit a contribué à la transparence de leurs pratiques comptables et commerciales, de même qu'à leur respect des droits des actionnaires minoritaires. Il est à souhaiter que la prospérité de ces sociétés



confirme l'importance d'adopter des pratiques semblables dans l'ensemble de la région. En outre, tous les partenaires commerciaux de la Banque font l'objet de contrôles pour veiller à ce qu'ils respectent les normes d'éthique commerciale les plus rigoureuses. Il est pratique courante pour la Banque de faire appel aux services de juricomptables et de cabinets spécialisés pour procéder à des contrôles de l'intégrité à l'égard des entreprises dans lesquelles elle songe à investir, de leur direction et de leurs actionnaires. Les règles de la Banque concernant la passation des marchés publics établissent, à l'intention de tous les organismes faisant affaire avec elle, les normes de déontologie et de conduite qui s'appliquent à l'attribution et à l'exécution des projets qu'elle finance.

Les travaux de la Banque dans le domaine de la transition juridique appuient ces objectifs. Dans le cadre de son programme de transition juridique, elle s'est attachée à améliorer le contexte juridique dans ses pays d'opérations en faisant progresser la réforme à six égards : les faillites, le droit et la gouvernance des entreprises, les concessions, la réglementation des marchés financiers, les opérations protégées et les télécommunications. De plus, la Banque a participé à des travaux de normalisation à l'échelle internationale. Notons son initiative concernant l'insolvabilité, qui vise à élaborer des principes internationaux régissant la faillite, et les travaux du Forum sur la stabilité financière en vue de coordonner l'élaboration et la mise en œuvre de normes financières internationales. La Banque a également lancé un projet, conjointement avec la commission fédérale russe des marchés de valeurs mobilières, dans le but de préparer un code de gouvernance des entreprises et a aidé l'Assemblée interparlementaire de la CEI à rédiger un modèle de loi sur les valeurs mobilières. Pour promouvoir la transparence, elle publie annuellement, dans sa revue juridique *Law in Transition*, les résultats d'un sondage sur l'ampleur et l'efficacité des diverses lois régissant les activités commerciales dans la région.

### **Améliorer la transparence, la reddition de comptes et la gouvernance des institutions**

La politique de l'information publique de la BERD repose sur le principe que l'information sur les activités de la Banque doit être rendue publique, sauf en cas de motifs justifiant qu'elle demeure confidentielle. Les documents suivants sont publics, l'information de nature délicate sur le plan commercial étant supprimée au besoin : version provisoire des politiques sectorielles (pour permettre au public de les commenter); version définitive des politiques sectorielles; stratégies de pays approuvées par le conseil d'administration à la suite de consultations avec chaque pays visé; résumé des stratégies opérationnelles à moyen et à long termes; résumé des évaluations des répercussions sur l'environnement à l'égard de projets des secteurs public et privé; et rapports sur les projets du secteur public (sur demande).

La Banque doit faire rapport chaque année au conseil d'administration sur la mise en œuvre de sa politique de l'information publique. Cette information peut être consultée sur le site Web de la Banque.

La politique de l'information publique de la Banque a été examinée et révisée en 2003 dans le but de renforcer la transparence et d'élargir les communications avec les parties prenantes. Par suite des modifications apportées, l'information rendue publique sera enrichie grâce à la publication de certains documents d'évaluation des projets et à la présentation, sur le site Web de la Banque, d'un calendrier des discussions à venir du conseil d'administration. Le processus de consultations publiques sera lui aussi amélioré. Conformément à sa politique révisée, la Banque affichera sur son site Web une note (accompagnée d'un mot de la direction) invitant le public à communiquer ses commentaires et opinions en vue de l'élaboration de chaque nouvelle stratégie de pays. La direction de la Banque s'est aussi engagée à traduire dans la langue locale les stratégies de pays qui seront approuvées dans le futur, dans le cadre d'une initiative pilote. Elle traduira également les trois documents qui forment le cadre de son interaction avec le public, soit sa politique de l'information publique, sa politique environnementale et le document constitutif du mécanisme de recours indépendant.

C'est en avril 2003 que le conseil de la Banque a approuvé la création du mécanisme de recours indépendant, qui permettra de traiter les plaintes concernant la conformité de la Banque à ses propres politiques. Cela s'ajoute aux fonctions du directeur de l'information et des relations avec les organisations non gouvernementales (ONG), qui fait fonction de point de contact entre la Banque et la collectivité des ONG.

Le renforcement du cadre d'interaction de la BERD avec le public donne déjà des résultats. Les investissements de la Banque dans le projet de pipeline Bakou-Tbilisi-Ceyhan (BTC) et dans la phase 1 des travaux d'exploitation du gisement pétrolier extracôtier Azeri-Chirag-Deepwater-Gunashli (ACG) en sont de parfaits exemples. Grâce à la participation de la BERD et de la Société financière internationale, la transparence et les consultations auprès des ONG et des groupes concernés dans le cadre de la préparation de ces projets ont été supérieures à ce que l'on avait vu jusqu'ici. La BERD et la SFI ont tenu des assemblées publiques en Azerbaïdjan et en Géorgie pour prendre connaissance des opinions des collectivités locales.

À des fins de reddition de comptes à ses actionnaires et aux parties prenantes, la BERD procède à l'évaluation de ses projets, généralement dans les deux ans suivant le décaissement intégral, pour établir la mesure dans laquelle les projets ont atteint leurs objectifs. En 2003, 83 % des projets évalués par la Banque ont reçu une cote « excellent-satisfaisant » pour leur potentiel d'« impact de la transition ».

Dans le contexte de la lutte internationale au financement des activités terroristes, la Banque applique des mécanismes de contrôle coordonnés à l'échelle internationale en vue de repérer les cas d'utilisation illicite de fonds.

Ces mécanismes comprennent notamment des vérifications approfondies de l'intégrité des clients éventuels et une surveillance vigilante à l'égard de la corruption dans ses pays d'opérations.

Le Canada a donné son appui à ces initiatives stratégiques. Au sein de toutes les institutions financières internationales dont il est membre, le Canada a joué un rôle de premier plan pour améliorer la transparence et la reddition de comptes.

## **Favoriser les partenariats**

La BERD est tenue, par son acte constitutif, de faire participer des financiers externes à ses activités. La Banque joue un rôle essentiel pour attirer des partenaires financiers qui, normalement, seraient peu disposés à investir dans la région. Le cofinancement offre l'avantage de faciliter l'accès d'un pays aux marchés financiers internationaux, de favoriser l'investissement étranger direct et de permettre un partage approprié des risques. Les principaux partenaires de cofinancement de la BERD sont des banques commerciales, des organismes publics, des organismes de crédit à l'exportation et d'autres institutions financières internationales. En 2003, la BERD a collaboré avec 75 banques commerciales dans le cadre de 61 projets, ce qui représente un cofinancement total de près de 2,6 milliards d'euros.

La BERD traite également avec des pays donateurs afin d'assurer un financement pour la création d'institutions et pour la coopération technique. Ce financement a joué un rôle important pour favoriser la transition. Lorsque la chose est possible, la BERD unit également ses efforts à ceux d'autres institutions financières internationales afin d'élargir la portée du financement qu'elle consent et de tirer parti de la complémentarité de leurs rôles et activités respectifs. En 2003, la Banque s'est jointe à d'autres institutions financières internationales dans des projets mobilisant un cofinancement total de 303 millions d'euros. Les principaux partenaires de la BERD ont été la Banque mondiale, la Banque asiatique de développement, la Banque européenne d'investissement et la Société financière internationale.

Le Canada a encouragé cette collaboration et cette coordination parmi les banques multilatérales de développement et se félicite des efforts déployés par la BERD pour resserrer ses liens avec ses institutions sœurs.

## **Ressources humaines**

À la fin de décembre 2003, la BERD comptait 946 employés permanents à son siège social, contre 955 en 2002. Le personnel embauché sur place et œuvrant dans les bureaux permanents de la Banque se composait de 206 personnes, soit moins qu'en 2002 (218). Dans la catégorie professionnelle, il y a à peu près deux fois plus d'hommes que de femmes.

## LES PRIORITÉS DU CANADA EN 2003

Le Canada appuie résolument les priorités opérationnelles à moyen terme de la Banque, qui reposent sur les principes suivants : l'importance primordiale de l'action menée pour créer et renforcer les institutions qui assurent le bon fonctionnement des marchés; le rôle essentiel que peuvent jouer les petites entreprises aux fins de créer des économies dynamiques, compétitives et plus équitables; et la pertinence, sous l'angle du processus de transition, du mandat de la Banque, c'est-à-dire appuyer les pays qui s'engagent à appliquer les principes de la démocratie pluraliste et du pluralisme.

Dans l'optique de ces priorités prospectives, le Canada continue d'appuyer les efforts déployés par la Banque pour :

- promouvoir la transparence et la reddition de comptes au chapitre de la gestion du secteur public;
- créer des secteurs financiers solides, adaptés aux besoins des entreprises et des ménages;
- montrer la voie pour l'expansion du financement des microentreprises et des PME;
- élaborer une infrastructure axée sur les forces du marché et ayant une orientation commerciale;
- valoriser, à l'aide d'exemples choisis, des méthodes efficaces pour restructurer de grandes entreprises viables;
- orienter activement ses placements en actions vers l'amélioration de la gouvernance d'entreprise;
- entamer, avec les gouvernements, un dialogue stratégique visant à renforcer les institutions et à améliorer le climat d'investissement;
- adopter une optique régionale lorsque la chose est pertinente;
- favoriser le développement durable et la diligence raisonnable en matière d'environnement.

La BERD est la seule institution financière multilatérale tenue expressément d'imposer à ses membres le respect et la mise en application des principes de la démocratie pluraliste et du pluralisme. Le Canada y souscrit vigoureusement et estime que la Banque a de bonnes raisons de limiter sa participation dans les pays qui ne respectent pas les principes de l'article 1.

Favoriser un système commercial multilatéral fondé sur des règles constitue également une grande priorité pour le Canada. D'ailleurs, bon nombre des activités de la Banque visent l'intégration des pays en transition au système commercial mondial.

La BERD s'attache à collaborer de près avec les autres institutions financières internationales et donateurs dans la région. Le Canada appuie fortement cette façon d'agir. La coordination avec d'autres institutions financières internationales et donateurs constitue un facteur déterminant des résultats

obtenus par la BERD pour valoriser la transition vers une économie de marché. En outre, l'intervention d'autres institutions financières internationales dans la lutte directe contre la pauvreté sert de complément à l'activité de la BERD dans la région.

## **GESTION DES INTÉRÊTS DU CANADA**

**Rôle des gouverneurs** – L'autorité suprême de la Banque est son Conseil des gouverneurs. Chaque pays membre y est représenté par un gouverneur et un gouverneur suppléant. L'honorable Ralph Goodale, ministre des Finances, est le gouverneur du Canada et M. Peter Harder, sous-ministre des Affaires étrangères, le gouverneur suppléant.

**Rôle du conseil d'administration** – Le conseil d'administration, qui est chargé des activités générales de la Banque, se compose de 23 membres, dont quatre ne sont pas européens. Le Canada est le troisième actionnaire non européen en importance, après les États-Unis et le Japon, ce qui lui donne le droit d'élire son propre administrateur. Le Canada agit également comme administrateur pour le Maroc. L'administrateur canadien est M. Scott Clark. M. David Plunkett, ministre (Économie et commerce) au Haut-Commissariat du Canada à Londres, est administrateur suppléant non résident et représente le Canada en l'absence de l'administrateur canadien.

**Rôle des ministères canadiens** – Au sein du gouvernement canadien, la supervision des activités de la BERD relève de la Division de la politique et des institutions internationales du ministère des Finances. Ce dernier, en collaboration avec le ministère des Affaires étrangères et du Commerce international (MAECI) et l'ACDI, analyse régulièrement les documents d'orientation de la Banque et les stratégies de pays, et conseille l'administrateur canadien.

**Fonctions de l'administrateur canadien** – En plus de participer aux assemblées du conseil, l'administrateur canadien siège au Comité de vérification, qui examine l'intégrité et la pertinence des politiques et pratiques de la Banque ainsi que l'indépendance et l'efficacité des mécanismes de contrôle interne de l'institution. Le Comité de vérification étudie aussi les rapports du vérificateur externe de la Banque. L'administrateur canadien participe également à toutes les réunions du Comité de la politique financière et des opérations ainsi qu'à celles du Comité du budget et des questions administratives.

**Positions adoptées en 2003** – L'administrateur canadien a fréquemment rappelé au conseil l'importance que revêt l'exigence de la charte de la Banque voulant que les pays membres posent des gestes en faveur d'une réforme des marchés et de la démocratie pluraliste. En 2003, l'administrateur du Canada a souligné que des mesures s'imposaient relativement au non-respect des droits de la personne et des principes démocratiques, particulièrement en Ouzbékistan. Il a aussi insisté sur la nécessité d'appliquer avec rigueur le critère d'additionnalité dans le cas des projets qui visent les

pays devant accéder à l'UE, et sur l'importance de l'objectif de la Banque consistant à transférer ses opérations vers les économies du sud et de l'est qui en sont aux premiers stades et aux stades intermédiaires de transition.

Pour s'assurer que les activités de la BERD demeurent complémentaires (c'est-à-dire, qu'elles ne remplacent pas les investissements du secteur privé) et contribuent au processus de transition, le Canada a continué de défendre les initiatives de la Banque pour trouver des projets valables dans les pays ayant atteint les premiers stades ou les stades intermédiaires de transition, respectant les principes de la démocratie pluraliste et faisant des efforts de réforme. À notre avis, c'est uniquement en misant sur la qualité que la Banque pourra favoriser la progression du processus de transition dans ces pays. Dans les pays aux stades avancés de transition, le Canada a souligné qu'il est nécessaire que l'aide accordée par la Banque continue d'être complémentaire, et qu'elle ne se substitue pas à celle pouvant être offerte à des conditions raisonnables par le secteur privé, ainsi que le prévoient ses statuts. Le Canada a par conséquent demandé à la Banque de centrer davantage ses efforts et d'adopter une démarche plus stratégique dans les pays aux stades avancés de transition et où l'activité des marchés financiers et de capitaux privés s'intensifient.

En outre, le Canada s'est attaché à favoriser la transparence de la BERD, la reddition de comptes aux actionnaires et une gouvernance interne améliorée, considérant que la Banque devait être un modèle pour la région.

**Personnel canadien à la BERD** – Les Canadiens sont bien représentés au sein de la BERD. À la fin de 2003, 24 professionnels de la BERD étaient des Canadiens (3,8 % des postes de professionnels), ce qui correspond à la participation du Canada (3,4 %) dans le capital de la Banque. Il est à souligner qu'un Canadien est administrateur des communications et qu'un autre Canadien dirige également la section des acquisitions et des achats.

### ***La prise de position du Canada***

De façon générale, le Canada et les autres actionnaires font part de leurs préoccupations et formulent les questions qu'ils peuvent avoir au sujet des activités particulières de la Banque avant que le conseil d'administration ne soit saisi du dossier. Ainsi, les décisions du conseil sont généralement prises par consensus. Les administrateurs peuvent cependant s'abstenir de voter sur des projets, ou voter contre ceux-ci, après consultation avec leur groupe d'intérêt. En 2003, l'administrateur canadien s'est abstenu de voter sur les politiques et les projets suivants ou a voté contre :

- une prise de participation de 20 millions d'euros dans Lafarge Slovenia, une cimenterie de Slovénie, en raison des carences au chapitre de l'additionnalité; une prise de participation-portage de 2 millions d'euros dans Wienerberger, en vue de la construction d'installations de fabrication de briques en Roumanie, également en raison de carences au chapitre de l'additionnalité; un prêt de 60 millions d'euros à Karelsky Okatysh, en Russie, du fait de préoccupations relatives à la surcapacité de production à l'échelle mondiale dans le secteur de l'acier; deux projets en Ouzbékistan – prêt de 30,5 millions de dollars américains à la ville de Tashkent pour financer la modernisation des installations thermiques, et prêt de 13 millions de dollars américains à Bursel Tashkent Textile pour la construction et l'exploitation d'une fabrique de textiles – étant donné l'insuffisance des progrès accomplis par l'Ouzbékistan en ce qui touche le respect des droits de la personne.
- L'administrateur canadien s'est abstenu de voter au sujet de modifications proposées de la Politique de l'information publique de la Banque, craignant que ces modifications ne soient pas suffisantes pour permettre à la Banque de respecter ses engagements en matière de transparence et de reddition de comptes. Bien qu'il appuie les améliorations apportées à la politique, l'administrateur canadien s'interrogeait sur les raisons de la direction d'émettre des notes d'information au lieu d'ébauches des stratégies de pays aux fins de consultations publiques.

## **INTÉRÊTS COMMERCIAUX CANADIENS**

La BERD offre un certain nombre de possibilités d'investissement aux entreprises et institutions financières canadiennes. Les objectifs du bureau canadien consistent à sensibiliser le Canada à ces possibilités, à expliquer le processus de financement de la Banque et à veiller à ce que les politiques et modalités soient appliquées d'une façon transparente et équitable.

À cette fin, le bureau canadien fournit des renseignements commerciaux de la BERD aux entreprises canadiennes et conseille les promoteurs de projets canadiens au sujet des options de financement qu'offre la Banque. En outre, il trouve des débouchés de cofinancement commercial au sein d'Exportation et développement Canada et d'autres institutions financières canadiennes.

De concert avec le MAECI et Industrie Canada, il recense les possibilités de marchés de la BERD et, avec l'ACDI, fait la promotion des activités de coopération technique canadiennes et du cofinancement public avec la BERD.

En 2003, 16 marchés d'une valeur totale de 2,9 millions d'euros ont été octroyés à des experts-conseils canadiens dans différents secteurs et pays.

Sur le plan de la coopération technique, la BERD a affecté, en 2003, environ 3,1 millions d'euros à même le Fonds de coopération technique du Canada à des projets dans plusieurs pays d'opérations. Le Canada a signé un autre accord dans le cadre du Programme de redressement des entreprises de la BERD, aux termes duquel il versera 1,5 million d'euros sur cinq ans pour l'embauche de Canadiennes et de Canadiens à titre de conseillers auprès des PME des pays d'opérations de la Banque. En vertu de cet accord, on a octroyé à des conseillers canadiens des marchés d'une valeur totale de 85 000 euros pour contribuer à des initiatives de modernisation aéroportuaire en Serbie. En vertu du Fonds de coopération ACDI-BERD pour l'Europe du Sud-Est, le Canada a engagé quelque 634 000 euros en vue du financement d'un programme de conscientisation et de consultations publiques en Serbie-Monténégro, d'une initiative d'établissement de normes en matière de registres des charges dans les Balkans, des services d'un conseiller en transport aérien et de la prestation d'aide aux fins de diligence raisonnable relativement à une facilité d'investissement direct de la BERD offrant des prises de participation dans des PME de la région. Le Canada a aussi engagé 1,1 million d'euros dans le cadre de son Fonds de coopération technique. Ces engagements visaient à appuyer la réalisation de projets relatifs aux transports et à l'environnement en Russie ainsi qu'à financer le coût des services d'un spécialiste canadien en matière de faillite, qui doit participer au programme de transition juridique de la BERD. Après le 1<sup>er</sup> janvier 2004, le Canada cessera de financer les missions de coopération technique dans les pays d'Europe centrale et de la Baltique qui accèdent à l'UE. En 2004, l'ACDI et la BERD s'efforceront d'harmoniser davantage leurs activités de coopération technique et les priorités opérationnelles de l'ACDI.

La BERD espère augmenter le nombre de promoteurs canadiens de qualité avec lesquels elle investit afin de mieux harmoniser ses besoins de coopération technique et de cofinancement public avec les intérêts canadiens dans la région, et de renforcer son partenariat avec Exportation et développement Canada et d'autres partenaires financiers commerciaux canadiens.



### ***La promotion des intérêts du Canada***

---

Les membres du bureau canadien ont effectué un certain nombre de visites au Canada et dans les pays membres de la BERD en 2003 afin d'y rencontrer des gens d'affaires, d'y animer des séminaires, de prononcer des allocutions lors de conférences ou de consulter des responsables gouvernementaux. Les démarches menées à Toronto, à Montréal et à Calgary en septembre à la recherche d'investisseurs furent l'un des faits saillants de l'année; l'administrateur canadien et le premier vice-président des opérations bancaires ont rencontré des représentants du milieu canadien des affaires et de l'investissement afin d'expliquer le rôle de la BERD et les possibilités à saisir pour les entreprises canadiennes.

Les événements suivants, appuyés par le bureau de l'administrateur canadien, ont également contribué à promouvoir les intérêts commerciaux du Canada en 2003 :

- en juin, l'administrateur, son conseiller et des représentants des unités de l'infrastructure et du cofinancement commercial de la Banque se sont rendus à Ottawa, à Winnipeg, à Calgary et à Vancouver pour rencontrer des experts-conseils et des fonctionnaires canadiens afin de discuter des possibilités de mobilisation de fonds de coopération technique à la BERD;
- l'économiste en chef adjoint de la BERD s'est rendu à Toronto et à Ottawa en décembre pour communiquer aux entreprises et aux fonctionnaires gouvernementaux les principales constatations exposées dans le rapport sur la transition de 2003 au sujet de l'évolution de la situation économique et commerciale dans les pays d'opérations de la Banque;
- toujours en décembre, l'administrateur et son conseiller ont rencontré des représentants d'entreprises canadiennes au salon Pollutec 2004 à Paris pour expliquer la procédure à suivre pour faire affaire avec la BERD;
- des membres du bureau de l'administrateur canadien ont participé, de concert avec des représentants des programmes de cofinancement et de facilitation du commerce de la BERD, à la présentation de Exportation et développement Canada sur le financement du commerce et de l'investissement en Russie, dans les pays membres de la CEI et dans les Balkans, qui a eu lieu à Toronto et à Ottawa en décembre, à l'intention du milieu canadien des banques et de l'exportation.

Les membres du bureau canadien ont rencontré environ 90 Canadiens en 2003, dont des gens d'affaires, des représentants d'intermédiaires financiers, des représentants de tous les ordres de gouvernement, des représentants des ONG, des experts-conseils et des représentants des milieux universitaires.

## PROCHAINS DÉFIS

De manière à pouvoir venir en aide à ses pays d'opérations au cours de la deuxième décennie du processus de transition, la BERD devra elle-même relever l'important défi que constituent la gestion et l'expansion de son portefeuille. Plus particulièrement, les pays aux stades avancés de transition, surtout ceux qui ont accédé à l'UE, sont de plus en plus en mesure d'obtenir des fonds privés, d'où le besoin d'orienter les activités de la Banque vers les secteurs qui représentent une complémentarité réelle et qui ont suffisamment d'impact sur la transition pour justifier le recours aux ressources de la Banque.

En Russie, compte tenu de la volatilité des prix du pétrole, la priorité doit être accordée à la mise en valeur de l'investissement dans une vaste gamme de secteurs, notamment celui des finances. Dans les pays aux premiers stades ou aux stades intermédiaires de transition, la BERD devra trouver des projets de qualité dans un environnement à haut risque caractérisé par l'absence d'institutions propices au développement des marchés. Considérant le fait qu'elle concentrera de plus en plus ses activités vers le sud et l'est, la Banque se penchera sur les caractéristiques de ses activités dans les pays qui en sont encore aux premiers stades et aux stades intermédiaires de transition, le but de cet exercice étant de hausser à la fois l'efficacité et le volume de ses activités dans les pays en question. La Banque doit continuer de collaborer étroitement avec les autres institutions financières. Une coopération élargie sera de fait nécessaire pour élaborer des projets ayant une forte incidence sur la transition et pouvant avoir des retombées sociales positives, entre autres sous l'angle de la réduction de la pauvreté, afin d'inciter davantage les gouvernements dans certains pays où la transition est la moins avancée à procéder à des réformes ardues mais essentielles, en particulier la restructuration ou la fermeture de grandes entreprises d'État.

L'expérience acquise par la Banque au chapitre de la transition nous permet de tirer de précieux enseignements en prévision de l'avenir. Les pays où les réformes ont été les plus rapides et les plus profondes – particulièrement la libéralisation des marchés et des échanges, le respect de restrictions budgétaires, l'appui au secteur privé par l'élimination des obstacles à l'entrée et à la sortie des entreprises, et la promotion des réformes démocratiques – ont constitué une assise solide garantissant la continuité du processus de réforme. La transition est plus affirmée dans les pays qui ont fait des progrès dans leurs réformes démocratiques et économiques. Dans ces économies, des cadres institutionnels propices au développement des marchés – environnements budgétaire et réglementaire prévisibles, protection des droits de propriété, système judiciaire impartial, réglementation et surveillance financières efficaces – ont eu tendance à émerger. Ces cadres, conjugués à des politiques macroéconomiques judicieuses, rendront possible une croissance rapide et soutenue, et seront gages d'un accès amélioré aux marchés de capitaux internationaux.

Par contre, dans certains autres pays de la région, en particulier ceux situés plus à l'est, la mise en place des institutions qui sous-tendent les économies de marché a peu progressé, et les processus de libéralisation et de privatisation sont loin d'être achevés. Il s'ensuit que la croissance économique demeure vulnérable aux chocs internes et externes. De plus, la nette augmentation de la pauvreté et des disparités depuis le début du processus de transition a réduit l'appui aux réformes nécessaires dans bon nombre de pays. Il sera difficile de vaincre la résistance aux réformes; pour y parvenir, il faudra créer des perspectives d'emploi, prévoir des mécanismes de sécurité sociale pour ceux qui sont bousculés par l'évolution structurelle et rompre l'emprise des puissants groupes ayant intérêt à ralentir le processus de réforme.

Une saine gouvernance continue de jouer un rôle déterminant dans ces pays et, à cet égard, la BERD devra trouver des façons d'exécuter ses travaux afin de mettre en valeur l'engagement qu'elle a pris en vertu de l'article 1 à l'égard des principes d'une démocratie pluraliste et du pluralisme. Toute la question de la gouvernance en Asie centrale, plus particulièrement en Ouzbékistan, occupera une place prépondérante en 2004; la Banque évaluera en effet la progression de ce dernier pays en vue de l'atteinte d'objectifs stratégiques clés. Plus précisément, la Banque cherchera des preuves d'une plus grande ouverture politique et d'une liberté de la presse accrue, sans oublier la liberté dont disposent les groupes indépendants de la société civile pour mener leurs activités et la mise en œuvre des recommandations du Rapporteur spécial des Nations Unies chargé d'examiner la question de la torture. L'évaluation comprendra aussi un inventaire des progrès accomplis par le pays en vue de l'atteinte des objectifs économiques énoncés par la BERD. Le degré d'activité de la BERD en Ouzbékistan sera fonction des résultats de cette évaluation. Le Canada continuera d'appuyer vigoureusement les efforts de la Banque pour s'attaquer aux enjeux portant sur la règle de droit, les droits de la personne et les principes de la démocratie.

La saine gouvernance des entreprises occupera également une place de choix dans les années à venir et la BERD devra continuer de mettre en valeur des institutions saines, la perception plus efficace de l'impôt et l'amélioration des cadres juridique et réglementaire. Elle doit veiller non seulement à l'élaboration des mesures législatives appropriées, mais également à leur application et à leur exécution.

Enfin, il importe tout autant d'exercer une saine gouvernance au sein même de la BERD. Étant donné que la BERD, en sa qualité d'institution multilatérale, n'est pas réglementée, elle doit se plier aux normes sectorielles les plus rigoureuses. Dans ce but, un examen des normes de gouvernance de la Banque est en cours; son objet est de renforcer les normes en question lorsque la chose est appropriée. Entre autres, compte tenu des problèmes survenus récemment dans le secteur privé, on examine le rôle du Comité de vérification afin de garantir que ses activités soient étayées par les normes les plus pertinentes.

### ***Pour communiquer avec le bureau de l'administrateur canadien***

Pour communiquer avec le bureau de l'administrateur canadien, s'adresser au :

Bureau de l'administrateur pour le Canada et le Maroc  
Banque européenne pour la reconstruction et le développement  
One Exchange Square, bureau 8.15  
Londres EC2A 2JN  
Royaume-Uni

M. C. Scott Clark, administrateur	Tél. : +44 20 7338 6457
M. David Plunkett, administrateur adjoint <sup>1</sup>	Tél. : +44 20 7338 6507
Mme Michelle Kaminski, conseillère <sup>2</sup>	Tél. : +44 20 7338 6458 Courriel : kaminskm@ebrd.com
Mme Sandy Ferguson, conseillère <sup>3</sup>	Tél. : +44 20 7338 6509 Courriel : fergusos@ebrd.com
Mme Alicja Krivicky, secrétaire de direction	Tél. : +44 20 7338 6507 Courriel : krivicka@ebrd.com Télécopieur : +44 20 7338 6062

<sup>1</sup> Réside au Haut-Commissariat du Canada à Londres.

<sup>2</sup> Chargée des questions de nature stratégique.

<sup>3</sup> Chargée du développement commercial et de la liaison avec les investisseurs.

### ***Pour obtenir de plus amples renseignements sur la BERD***

La Banque publie un volume considérable d'information sur ses diverses activités. Parmi ses publications figurent des guides d'information (par exemple, *La BERD : un partenaire pour votre financement*), des rapports spéciaux (comme le Rapport annuel et le *Transition Report*), des stratégies de pays et diverses fiches de renseignements.

On peut également obtenir de l'information sur le site Web de la Banque, à l'adresse :

<http://www.ebrd.com/>

Les demandes d'information doivent être adressées au :

Service des publications  
Banque européenne pour la reconstruction et le développement  
One Exchange Square  
Londres EC2A 2JN  
Royaume-Uni  
(Télécopieur : +44 20 7338 7544)

## **ANNEXE 1**

### **ACTIVITÉS FINANCIÈRES DE LA BANQUE**

Les activités financières de la Banque se répartissent entre les opérations ordinaires et les opérations spéciales, selon la provenance des fonds. Les opérations ordinaires sont financées par les ressources ordinaires en capital de la Banque, qui se composent du capital souscrit, des emprunts sur le marché et du revenu des prêts et placements. Les opérations spéciales sont celles qui sont financées par des « fonds spéciaux » constitués à des fins spécialement désignées qui sortent généralement du cadre des activités ordinaires de la Banque. Cependant, à la différence des autres banques régionales de développement, la BERD n'a pas de guichet de prêt concessionnel.

#### **Ressources ordinaires en capital**

À la fin de 2003, le capital autorisé de la Banque se chiffrait à 20 milliards d'euros. Le Canada a souscrit 3,4 % de ce capital, soit 680 millions d'euros (958 millions de dollars canadiens). Les contributions du Canada au capital de la Banque sont versées en dollars américains (selon un taux de change euro/dollar américain convenu d'avance).

En 2003, le Canada a effectué son sixième achat d'actions en vertu de la première majoration du capital (qui a pris effet le 3 avril 1997 et a doublé le capital initial de 10 milliards d'euros). En vertu de la première majoration du capital, une tranche de 77,5 % de la part du Canada est « exigible à vue », dans l'éventualité improbable où la Banque en aurait besoin pour honorer ses obligations envers les créanciers obligataires. Le reste, soit 22,5 %, est versé. Les paiements sont effectués en huit versements annuels égaux (40 % en espèces et 60 % sous forme de billets à demande ne portant pas intérêt encaissables sur cinq ans). Le tableau de la page suivante indique l'échelonnement des paiements du Canada à la Banque en dollars américains.

La contribution du Canada au capital de la Banque constitue une charge non budgétaire puisque les actions canadiennes de la Banque sont considérées comme un actif. Néanmoins, les contributions du Canada à la Banque font augmenter les besoins de financement du gouvernement.

**Paiements du Canada à la BERD**

Année	Billets	Espèces	Encaissement de billets	Sorties de fonds (espèces)
			(en dollars américains)	
1991	11 903 502	11 903 502	11 903 502	23 807 004
1992	11 903 502	11 903 502	3 967 834	15 871 336
1993	11 903 502	11 903 502	7 935 668	19 839 170
1994	11 903 502	11 903 502	11 903 502	23 807 004
1995	11 903 502	11 903 502	11 903 502	23 807 004
1996	–	–	7 935 668	7 935 668
1997	–	–	3 967 834	3 967 834
1998	7 287 199	4 858 132	1 457 440	6 315 572
1999	7 287 199	4 858 132	2 914 879	7 773 011
2000	7 287 199	4 858 132	4 372 319	9 230 451
2001	7 287 199	4 858 132	5 829 759	10 687 891
2002	7 287 199	4 858 132	7 287 198	12 145 331
2003	7 287 199	4 858 132	7 287 199	12 145 331
Total	103 240 702	88 666 304	88 666 305	177 332 609

**Emprunts sur les marchés**

À la fin de 2003, le total des emprunts de la Banque s'élevait à 14,2 milliards d'euros, l'échéance moyenne étant de 8,8 années à un coût moyen égal au TIOL (taux interbancaire offert à Londres) moins 41 points de base. Ces fonds ont été échangés contre des instruments à taux variable, principalement en dollars américains, en euros et en marks allemands.

Standard & Poor's a attribué à la Banque la cote AAA à long terme et la cote A1+ à court terme. Moody's Investors Service a accordé une cote AAA aux obligations à long terme de la BERD.

**Fonds spéciaux**

La BERD administre un certain nombre de fonds bilatéraux et multilatéraux d'aide technique. Le Canada a contribué aux fonds spéciaux suivants :

**Le Fonds canadien de coopération technique** – Ce fonds a pour but principal de fournir un financement permettant d'embaucher des experts-conseils canadiens pour les projets de la BERD. La contribution du Canada à ce fonds, depuis sa création en 1992, s'élève à 12,65 millions de dollars canadiens.

**Le Fonds pour le sarcophage de Tchernobyl** – Ce fonds a pour objet principal d'assurer la sûreté du sarcophage mis en place autour du réacteur nucléaire endommagé (réacteur 4) de la centrale de Tchernobyl, en Ukraine. Le coût total estimatif de ce projet de 10 ans s'élève à environ 1 milliard de dollars américains, dont 716 millions ont été souscrits jusqu'ici.

Le Canada s'est engagé à souscrire 33 millions de dollars américains, dont 0,8 million pour une assistance bilatérale visant la réparation de la cheminée de ventilation.

**Le Compte pour la sûreté nucléaire (CSN)** – Ce compte a été institué en 1993 pour aider à financer la fermeture de la centrale nucléaire de Tchernobyl et l'amélioration de la sûreté dans les centrales nucléaires des pays d'opérations jusqu'à ce que les centrales puissent être fermées. Le CSN s'ajoute aux autres mécanismes bilatéraux et multilatéraux d'aide technique en matière de sûreté nucléaire, et il est utilisé parallèlement aux efforts déployés au niveau multilatéral pour réformer de façon plus générale le secteur de l'énergie dans la région. Le Canada a versé 19,5 millions de dollars canadiens à ce fonds qui s'élève à 273 millions d'euros. La contribution du Canada a été entièrement versée.

**Le Fonds pour les petites entreprises de Russie (FPER)** – Ce fonds se veut une facilité de financement des petites entreprises et des microentreprises dans diverses régions de la Russie. Créé en 1993 à titre de projet pilote, le FPER est devenu permanent en 1995. Le Canada a versé 11,3 millions de dollars canadiens à ce fonds de 300 millions de dollars américains.

**Le Fonds de coopération ACDI-BERD pour l'Europe du Sud-Est (FCESE)** – Jusqu'en 2002, le Canada avait contribué 10 millions de dollars au plan d'action de la BERD pour l'Europe du Sud-Est, devant servir à des activités de coopération technique et de cofinancement. Ces fonds, conditionnels au recours à des experts-conseils canadiens, ont été utilisés en Albanie, en Bosnie-Herzégovine, en Bulgarie, en Croatie, dans l'ex-république yougoslave de Macédoine, en Roumanie et en Serbie-Monténégro. En 2003, une somme additionnelle de 6 millions de dollars canadiens a été versée au FCESE, qui sera utilisé principalement dans les secteurs prioritaires pour l'ACDI ainsi que dans les pays où l'on prévoit concentrer les activités de la Banque d'ici 2010.

**Le Fonds spécial pour la région des Balkans (FPRB) de l'ACDI et de la BERD** – Outre le FCESE, le Canada a versé une contribution de 2 millions de dollars à ce fonds distinct, dont l'objet est d'appuyer les efforts de reconstruction au lendemain des conflits survenus dans la région des Balkans.

**Le Programme de redressement des entreprises** – Ce programme a été mis sur pied en 1993 pour favoriser l'établissement de liens entre des experts-conseils chevronnés des économies de marché et des cadres supérieurs d'entreprises industrielles choisies de la région. L'objectif du programme consiste à aider les cadres à acquérir des compétences en gestion pour que leurs entreprises puissent devenir compétitives et rentables. En 2003, le Canada a conclu un nouvel accord prévoyant le versement de 2,5 millions de dollars sur cinq ans au programme pour l'embauche de Canadiens à titre de conseillers. Cela porte la contribution totale du Canada à ce programme à 3 050 000 \$.

**La Banque de micro-financement d'Ukraine (MFB)** – En 2000, le Canada a conclu un accord avec la BERD en vue de verser 1,25 million de dollars canadiens au titre d'une aide technique pour la mise sur pied de la MFB. Sur une période de trois ans, le Canada a aidé la MFB à mettre en place un réseau de succursales dans l'ensemble de l'Ukraine, une attention spéciale étant accordée à Slavutych, collectivité où résident bon nombre des anciens employés de la centrale nucléaire de Tchernobyl. Nouvelle institution se spécialisant dans les services financiers aux microentreprises et aux petites entreprises, la MFB sert en outre de banque modèle pour le secteur bancaire commercial d'Ukraine en démontrant la viabilité commerciale des prêts aux microentreprises et aux petites entreprises

**Le Soutien technique relatif à la ligne de crédit II pour les microentreprises et les PME d'Ukraine** – Par ce mécanisme, le Canada versera 3 millions de dollars canadiens de 1999 à 2004 pour les services de soutien technique fournis par des organismes canadiens qualifiés aux banques commerciales d'Ukraine obtenant des emprunts aux termes de la ligne de crédit II à l'intention des microentreprises et des PME de la BERD. Le soutien technique comprendra la formation relative à l'évaluation des risques et des prêts.

**Le Partenariat pour l'environnement dans le cadre de la Dimension septentrionale (PEDS)** – Le PEDS est un partenariat établi entre le gouvernement de la Russie, des institutions financières internationales et des donateurs bilatéraux, en vue de régler des problèmes environnementaux dans le nord-ouest de la Russie, y compris en matière de déchets nucléaires. Le Canada a contribué un montant de 20 millions d'euros au volet nucléaire du PEDS.



## ANNEXE 2

### POUR FAIRE AFFAIRE AVEC LA BERD

Pour des renseignements généraux, veuillez consulter l'adresse [www.infoexport.gc.ca/ifinet](http://www.infoexport.gc.ca/ifinet), ou communiquer avec le Département des communications de la Banque à Londres (téléphone : +44 20 7338 6096; télécopieur : +44 20 7448 6690).

Les autres demandes doivent être adressées au bureau de l'administrateur du Canada, à la conseillère chargée du développement commercial et de la liaison avec les investisseurs, Mme Sandy Ferguson (téléphone : +44 20 7338 6509; courriel : [fergusos@ebrd.com](mailto:fergusos@ebrd.com)).

**Parrains canadiens de projets** – Les entreprises canadiennes qui veulent s'enquérir de la possibilité de parrainer un projet de la BERD sont priées de s'adresser d'abord soit aux Demandes de renseignements sur les projets à Londres (téléphone : +44 20 7338 6282 ou +44 20 7338 6252; télécopieur : +44 20 7338 6102), soit au bureau résident de la Banque dans le pays d'opérations. Le site Web de la Banque offre des résumés des activités de la BERD dans le secteur privé, à l'adresse <http://www.ebrd.com/>.

**Fournisseurs canadiens de marchandises et de travaux** – La BERD fournit des renseignements sur toutes les étapes d'élaboration de projets dans le secteur public, à partir de la désignation du projet par la Banque jusqu'à son approbation. Des renseignements sur les occasions de marchés et les avis de cofinancement de même que sur l'adjudication des marchés peuvent être obtenus sans frais sur le site Web de la Banque (à l'adresse susmentionnée).

**Experts-conseils canadiens** – Le site Web de la BERD renferme des avis de coopération technique et des invitations de manifestation d'intérêt pour des services d'experts-conseils se rapportant à des projets des secteurs public et privé. La BERD travaille actuellement à la mise en œuvre d'un projet pilote pour la sélection de consultants par l'intermédiaire de son site Web. Cette initiative entre dans le cadre d'un projet initial de passation des marchés par voie électronique.

Les procédures actuelles de passation des marchés sont présentées à l'adresse suivante : <http://www.ebrd.com/oppor/procure/index.htm>.

**Particuliers canadiens** – La BERD tient à jour sur son site Web une section réservée au recrutement, qui renferme des renseignements sur des concours particuliers ouverts lorsque des postes deviennent vacants. En règle générale, les candidatures à des postes permanents, de même qu'à des emplois d'été, doivent être envoyées à :

Paolo Gallo, directeur des ressources humaines  
Service des ressources humaines  
Banque européenne pour la reconstruction et le développement  
One Exchange Square  
Londres EC2A 2JN  
Royaume-Uni

**ANNEXE 3****MEMBRES DE LA BERD AU 31 DÉCEMBRE 2003**

	Part du capital de la Banque		Part du capital de la Banque
	(%)		(%)
<b>Membres européens</b>		<b>Pays d'opérations</b>	
Allemagne	8,52	Albanie	0,10
Autriche	2,28	Arménie	0,05
Belgique	2,28	Azerbaïdjan	0,10
Chypre	0,10	Bélarus	0,20
Danemark	1,20	Bosnie-Herzégovine	0,17
Espagne	3,40	Bulgarie	0,79
Finlande	1,25	Croatie	0,36
France	8,52	ERY de Macédoine	0,07
Grèce	0,65	Estonie	0,10
Irlande	0,30	Géorgie	0,10
Islande	0,10	Hongrie	0,79
Israël	0,65	Kazakhstan	0,23
Italie	8,52	Kirghizistan	0,10
Liechtenstein	0,02	Lettonie	0,10
Luxembourg	0,20	Lituanie	0,10
Malte	0,01	Moldova	0,10
Norvège	1,25	Ouzbékistan	0,21
Pays-Bas	2,48	Pologne	1,28
Portugal	0,42	République slovaque	0,43
Royaume-Uni	8,52	République tchèque	0,85
Suède	2,28	RF de Yougoslavie	0,47
Suisse	2,28	Roumanie	0,48
Turquie	1,15	Russie	4,00
Union européenne	3,00	Serbie-Monténégro	0,47
Banque européenne d'investissement	3,00	Slovénie	0,21
		Tadjikistan	0,10
		Turkménistan	0,01
		Ukraine	0,80
<b>Membres non européens</b>			
Australie	0,50		
<b>Canada</b>	<b>3,40</b>		
Corée, République de	1,00		
Égypte	0,10		
États-Unis	10,00		
Japon	8,52		
Maroc	0,05		
Mexique	0,15		
Mongolie	0,01		
Nouvelle-Zélande	0,05		